

Maire de la commune de La Chèze entre 2014 et mai 2020

à

la Chambre Régionale des Comptes

Liste des observations sur le document reçu par mail

le 28 Février 2024

**« Rapport d'observations définitif, partie concernant l'ancien
ordonnateur»**

(Commune de La Cheze)

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous mes commentaires sur le rapport final de la Chambre Régionale des Comptes pour la commune de La Chèze entre 2018 et 2022.

En préambule, dans la réponse que j'ai apportée au rapport provisoire, l'ensemble des points ont été commentés et il convient de s'y référer et de faire figurer le document transmis le 31/12/2023 au rapport définitif, ainsi que les documents annexes communiqués (liste des transmissions faites aux élus le 25 mai 2020 et réponse à l'appel à projet de « revitalisation des centres bourg » qui ont été transmis le 31/12/2024) qui permettent d'éclairer le contexte général de la vie économique, sociale et culturelle de la commune de La Chèze.

Dans le rapport final transmis le 29/02/2024, des points ont été approfondis, mais pas tous corrigés, notamment la liste exhaustive des biens et structures dont disposent la mairie de la Chèze. Cf document Journal du 31/12/2023 page 4.

Du rapport détaillé et définitif établi par la Chambre Régionale des Comptes de la gestion administrative de la commune de La CHEZE entre 2018 et 2022, il ressort que **la seule anomalie, imputable à mon mandat de maire, est la mise en place tardive du budget annexe du lotissement des Colombières**. Ce budget n'en reste pas moins sincère et transparent, même si une partie des opérations figure sur le budget de la commune. Je reconnais pleinement, que certaines opérations figurent au budget de la commune au motif que le budget annexe n'était pas encore créé.

Les motifs de cette mise en place administrative tardive ont été explicités dans ma réponse du 31/12/2023. Ils sont, en effet, un manquement administratif de mon mandat auquel je ne me soustrais pas. C'est à la fois par manque de personnel administratif compétent, capable de bien me conseiller, et en raison de la réalisation par étapes avec l'EPF (Etablissement public Foncier) que ce budget annexe a été créé après le début des dépenses réalisées par l'EPF pour le compte de la mairie. La Chèze est une petite commune, la prise de fonction en tant que Maire, sans expérience de la fonction au préalable, est un chemin quelque peu semé d'embûches. Il est donc impératif pour un Maire de s'appuyer sur du personnel dont la mission est d'être garant du respect des procédures et des imputations budgétaires. Lors des recrutements, les petites communes, du fait de la multiplicité des tâches, des responsabilités, de la faible rémunération, se retrouvent avec du personnel débutant, non aguerri à la gestion de gros projets. Ce fût le cas au moment du commencement du projet des Colombières. **Par ailleurs, les services de l'Etat, via les Finances publiques, vérifient chaque année le ou les budgets. Or, à aucun moment, mon attention n'a été attirée sur cet aspect budgétaire. Dès lors, il n'y avait aucune raison que je m'en inquiète car le budget était sincère.**

Etant donné qu'il a été aisé pour la Chambre Régionale des Comptes d'en retracer l'historique des dépenses pour ce projet, la correction administrative ne devrait pas poser de difficultés majeures pour une lisibilité claire à venir du budget de la commune et de celui du lotissement des Colombières.

Pour ce qui est des autres postes et anomalies soulevées par le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes, il incombe à la mandature Hollebecq. Ils sont le reflet d'une gestion diamétralement opposée de la commune entre le mandat Journal et le mandat Hollebecq.

C Journal, maire et l'équipe municipale ont travaillé à la revitalisation de la commune, en basant l'ensemble du financement des projets par une augmentation des recettes : production de ses propres richesses (services - ventes) et optimisation de la collecte de subventions pour financer ses projets (706 499 € de subventions collectées sur le mandat Journal), ainsi que par un travail acharné des élus. L'implication de l'équipe municipale et la bonne gestion du personnel technique ont permis la réalisation de nombreux travaux et activités (animation de la piscine – locations de salles – gestion et rénovation du parc immobilier de la commune – valorisation des ressources de la masse salariale de la mairie pour la gestion du centre de santé – de l'assainissement après le transfert à la communauté de commune). L'échéancier des dépenses générées par les emprunts était totalement cohérent avec les différents emprunts en cours et les recettes annuelles.

Les investissements portant sur la création d'un lotissement de centre bourg (Colombière) répondent en tous points aux objectifs de destruction et dépollution d'un ancien site industriel et à la densification urbaine permettant de produire 21 terrains à construire, indispensables à la valorisation des structures existantes (écoles – commerces – équipements communaux). L'importance de ce projet sur le plan financier a pu bénéficier de très nombreuses subventions dont il convenait de suivre attentivement le versement après 2020. Il incombait à la nouvelle municipalité également de suivre, très attentivement l'avancement chronologique des travaux, pour que les devis engagés ne voient pas leur montant augmenter au motif de dépassement des délais de validité (surcoût de 110 000 € en 2022 liés au retard de lancement de l'exécution du dernier chantier « d'aménagement extérieur »). **Les taux d'intérêt, particulièrement bas, ont permis de réaliser un emprunt et d'étaler la dépense de financement du lotissement sur du long terme et d'endetter durablement la commune soit, mais au travers d'une annuité de remboursement très faible de 15 000 € annuel** alors que par comparaison, le remboursement de l'emprunt de la rénovation de la piscine (mandat antérieur) est encore de 30 000 €/an pour des travaux d'une moins grande ampleur. Ce choix stratégique a reposé sur l'analyse de l'endettement et du désendettement progressif global de la commune. L'objectif principal était de garantir un résultat positif du budget de fonctionnement permettant de ne pas entraver la possibilité de réaliser de nouveaux investissements. La vente d'un terrain tous les ans permettant d'honorer la dette de 15 000 € / an.

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2014

Budget BUDGET COMMUNAL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
BCME2002 (21)		7 011,80	7 862,32	8 073,84	8 073,84	8 073,84	8 073,84	8 073,84	8 073,80	0,00	0,00
CCO	Lotissement des Colombières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 032,62	15 014,48	15 014,48	15 014,48
CCO20020 15	Amenagement de trois logements ancien presbytère	2 219,11	2 176,36	2 366,25	2 366,25	2 366,25	1 456,81	0,00	0,00	0,00	0,00
CLCA1982 020	Rénovation de trois logements résidence du	844,80	844,80	844,80	844,80	844,80	844,80	844,80	0,00	0,00	0,00
CRCA20012 016	Travaux de modernisation 2001	7 394,64	7 394,64	7 395,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CRCA20022 017		7 850,82	7 823,32	5 519,43	2 672,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CRCA20032 017	Travaux d'investissement fin 2002	3 722,62	3 722,62	3 722,62	3 722,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CRCA20072 027	Travaux piscine et travaux de Loubiac	30 558,49	30 558,49	30 558,49	30 558,49	30 558,49	30 558,49	30 558,49	30 558,49	30 558,49	30 658,49
LABANP02 019-2023	Enrobé ciménaire et restauration de le tour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 053,75	6 637,50	6 620,18	6 552,88	5 425,54
Total budget BUDGET COMMUNAL		59 682,28	60 382,55	58 512,76	48 270,19	41 075,38	43 994,89	67 667,26	58 268,96	61 128,83	51 068,51

DTEPLURIANNUELEMPRUNT

Endettement pluriannuel par emprunt

Page: 1 sur 1

Le mandat Hollebecq s'est installé dans une logique totalement différente qui est tout à fait respectable puisque reposant sur le choix politique d'une équipe municipale très confortablement élue et sans opposition politique.

L'esprit général perceptible du mandat Hollebecq peut être résumé de la façon suivante pour les 3 premières années de mandat : « Se détourner totalement de l'ensemble des activités et projets en cours et construits sous le mandat Journal, laisser tomber l'ensemble des activités rémunératrices et se focaliser sur la compression des dépenses au détriment de la qualité de vie des citoyens de La Chèze ».

L'ensemble des activités rémunératrices développées ont été clairement « abandonnées » (encadrement, suivi et coaching des salariés du centre de santé – activités touristiques et sportives) et cela bien au-delà de la période Covid. Le Covid n'a impacté la commune de la Chèze que durant l'été 2020 (recettes camping et piscine). Le Covid fut même une opportunité pour le Centre de Santé communal par la collecte de subventions exceptionnelles.

Les travaux du lotissement des Colombières n'ont repris que 2 ans après le début du mandat Hollebecq, et aucune communication ni effort de commercialisation des lots n'ont été véritablement réalisés à ce jour.

Des recettes simples telles que le suivi régulier de l'encaissement des loyers des locations de la commune n'a visiblement pas été réalisé en bon gestionnaire, ce qui a contribué à une dette de loyers de 9 010 € nécessitant de provisionner ce montant au budget de la commune.

Perte sèche également liée à l'absence de maintenance des équipements communaux confiés à l'équipe en place : non remplacement de la peinture de la piscine, qui était encore sous garantie en juin 2020, et qui devra maintenant être à la charge de la commune (cf transmission du 25 mai 2020). Non réparation des pannes dans les salles communales indispensables pour les louer (chauffage et fourneaux de la salle des fêtes).

Cependant les dépenses n'ont pas diminué, voir augmenté (électricité – indemnités des élus qui sont passées de 24 326 € en 2019 à 45 542 € en 2021 – frais des élus : formation – mission – représentation, qui sont passés de 236 € en 2019 à 691 € en 2021).

Pour « boucher le trou », l'équipe municipale Hollebecq a fait le choix politique d'augmenter les tarifs de ses prestations, au détriment de la fréquentation des différents équipements et ventes (camping – camping-car – piscine – prix du m2 des terrains à vendre), ce qui a conduit à la diminution de la masse globale de chiffre d'affaires réalisé liée par la désertion de la clientèle qui était en place, au motif du prix et de la qualité de l'accueil.

[...].

A la lecture de votre rapport, il semble que l'équipe municipale rencontre des difficultés pour faire face aux différents postes qu'elle a pour mission d'administrer et de gérer (finalisation d'un lotissement – commercialisation active des lots – gestion et administration du Centre de Santé – gestion du parc locatif communal).

La mise « sous tutelle par les services de la Préfecture » des finances de la commune ne pourrait qu'apporter une grande aide à l'équipe municipale en place qui semble, à la lecture du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, débordée et en difficulté pour faire face à ses missions de gestion et à la pérennisation des biens communaux et des services publics qui lui ont été confiées par les citoyens.

Catherine JOURNEL

La Chèze le 1/04/2024

